Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien

RenaSup

Dépêche n°70 du 01/12/2022

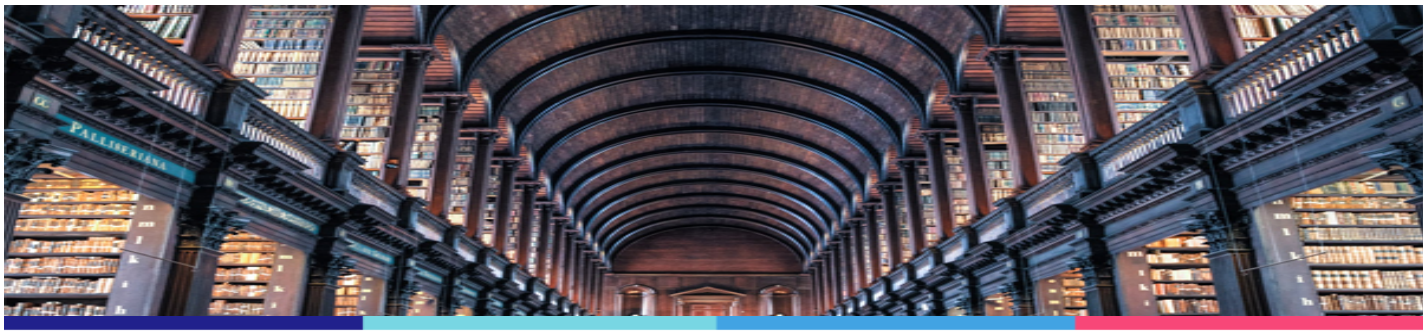

SOMMAIRE

1. **Participation de RenaSup au comité de pilotage du MESR sur la filière de CPGE ECG.**
2. **Parcoursup**
   a. **Fiche formation et taux de réussites qui apparaissent lors de l'aperçu après paramétrage.**
   b. **La note flash Parcoursup 2022 sur les propositions d'admission par filière est parue.**
3. **Groupe GT2 : Poursuites d'études Past CAP et Bac Pro, de la concertation en vue de la réforme de la voie professionnelle lancée par Madame Carole Grandjean, Ministre Déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels.**

DERNIERE MINUTE : Olivier Dussopt et Carole Grandjean ont annoncé ce Jeudi 1er décembre que l'Aide Unique à l'Embauche d'un Alternant sera de 6000€ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Elle concernera tous les niveaux de formation et toutes les entreprises quelles que soient leurs tailles.

1. Participation de RenaSup au comité de pilotage du MESR sur la filière de CPGE ECG.

RenaSup participera à ce comité dont la première réunion se tiendra mardi 13 décembre.
Le libellé de l'invitation envoyée par Madame Anne Sophie Barthez est le suivant :

> « Un premier retour sur les effectifs inscrits conduit à s'interroger sur la lisibilité de la nouvelle voie ECG ainsi définie, illustrée par une baisse des effectifs de presque 15% à la rentrée 2021 sans remontée notable à la rentrée 2022. Si la baisse plus forte de 2022 a sans doute des raisons spécifiques qu'il conviendra d'analyser, force est de constater qu'elle vient s'inscrire dans une tendance structurelle claire qui se poursuit, année après année, avec un premier choc en 2018-2019, à l'exception d'un léger rebond en 2018-2019. Or, cette situation conduit à un creusement spectaculaire des places vacantes dans les lycées, suscitant des inquiétudes pour nombre d'écoles et interrogeant naturellement la pertinence de l'investissement public dans ces formations, notamment dans un contexte général de restrictions de postes.

C'est pourquoi, en étroite association avec l'Inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche, et avec la Direction générale de l'enseignement scolaire, je souhaite réactiver le comité de pilotage mis en place pour la réforme de 2021 et organiser un groupe de travail avec pour objectif de concevoir une réforme en profondeur de ces classes afin de les adapter aux besoins des écoles et des politiques prioritaires de l'Etat en termes d'emplois, d'assurer un regain d'attractivité et la disparition des places vacantes en ECG. »

Beaucoup de bruits à caractère spéculatif courent, notamment chez les enseignants de ces classes. Il convient d'être prudent et nous vous tiendrons informés au fil des réunions de ce comité de pilotage.

2. Parcoursup

a. Fiche formation et taux de réussites qui apparaissent lors de l'aperçu après paramétrage.

A l'occasion du paramétrage des formations, le portail propose un aperçu de la fiche formation où les données établissements cohabitent avec les chiffres nationaux (ex taux de réussite à l'examen) qui si cela restait en l'état pourrait générer des confusions.
Nous avons alerté la gouvernance du portail sur le sujet. Il nous a été précisé que l'aperçu actuel ne correspond pas à la fiche finale où données établissement, données nationales et données régionales donneront lieu à une présentation claire et bien séparée sans confusion possible.
Nous avons demandé à ce que figurent les données spécifiques à l'établissement et/ou une mention du type « Pour les données propres à l'établissement prendre contact en direct ».

b. La note flash Parcoursup 2022 sur les propositions d'admission par filière est parue.
(https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/nf-sies-2022-29-24689.pdf)

On observe que
- cette année 574000 lycéens ont obtenu leur Baccalauréat contre 597000 l'an dernier **(-23000)** :
- Pour les BTS :

1. les élèves issus de Bac Techno sont **39,9% à avoir accepté un vœu en BTS contre 43% en 2020**. Pour les **IUT** on passe **de 16,2% en 2020 à 21,7%** en 2022.
2. les élèves issus de **Bac Général sont 5,7%** à avoir accepté un vœu en BTS **contre 6,4% en 2020.**
3. les élèves issus de **Bac Pro** ayant fait au moins un vœu sur Parcoursup sont **73,3% à avoir accepté un vœu en BTS** contre **70% en 2020.**- En 2022, 6,8% sont allés en BUT et 11,5% à l'université.

A noter que l'on comptait, privé-public confondus, **une baisse de 18200 étudiants** plein temps (-7,2%) plus que compensée par un gain de 24 900 apprentis (+15,9%) tous CFA confondus Publics/Privés du secteur non lucratif/Privés du secteur lucratif.

- **Pour les CPGE**, le pourcentage de vœux acceptés par les élèves issus de Bacs Généraux allant vers ces filières est **de 5,4% contre 7% en 2019.**

A noter qu'il y a, privé-public confondus, **2200 étudiants de moins en CPGE à la rentrée 2022, soit -2,6%.**

Les **Ecoles de Commerce Gestion Vente ont gagné 13300 étudiants** (+5,8%).

3. Groupe GT2 : Poursuites d'études Post CAP et Bac Pro, de la concertation en vue de la réforme de la voie professionnelle lancée par Madame Carole Grandjean, Ministre Déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels.

Les premières réunions ont donné lieu à un certain nombre d'auditions, notamment :
- **Monsieur Jérôme Teillard sur les vœux des Bacs Pros sur Parcoursup**
- **Madame Cécile Jolly, Responsable du Projet Métiers 2030, à France Stratégie**

On peut retenir l'articulation de 3 diapos :

1. **Les métiers où il y aura le plus de création d'emplois : On voit notamment l'impact sur le BTP des objectifs énergétiques et environnementaux et les métiers du soins au personnes du fait du vieillissement.**

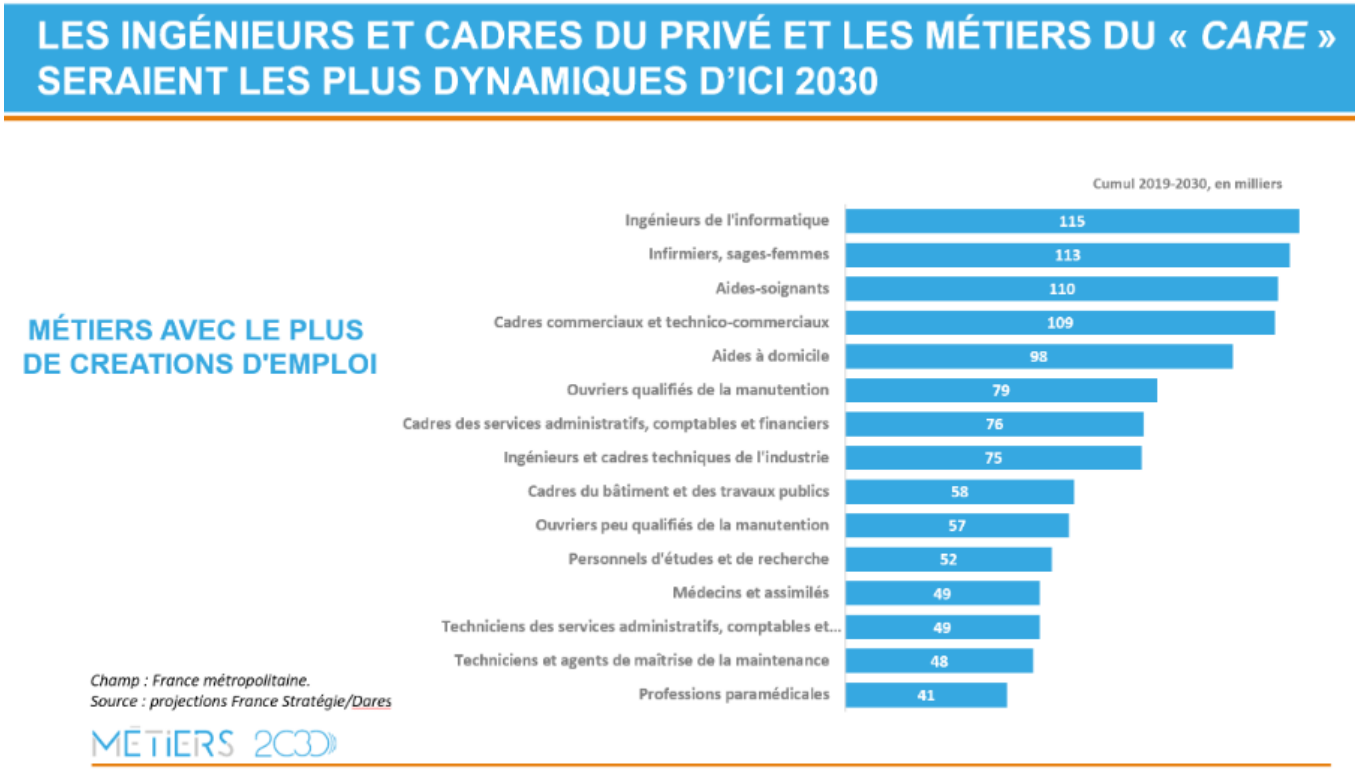

2. **La problématique des métiers qui auront à recruter en raison avec le cumul des créations et des départs notamment du fait des départs à la retraite.**

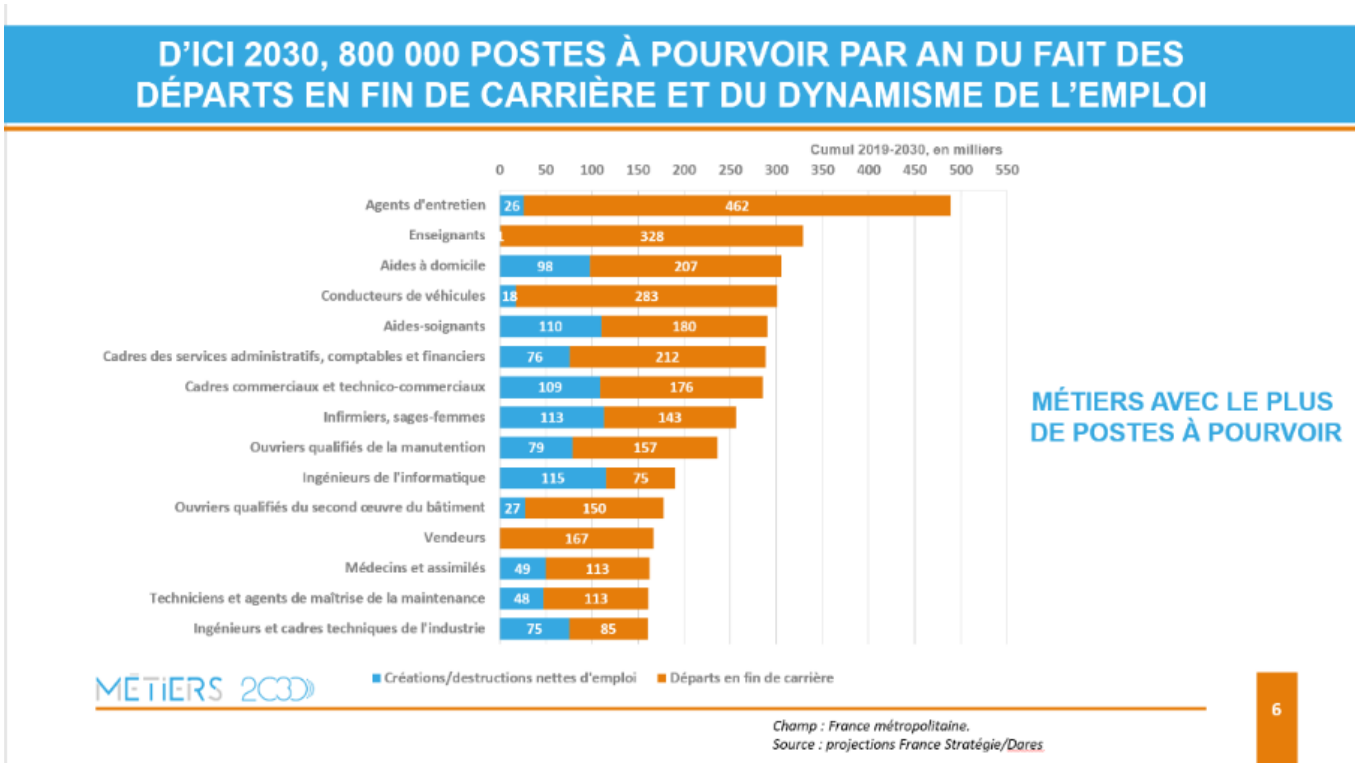

3. **La problématique des métiers en tensions du fait du cumul création, départ à la retraite, nouveaux entrants / formation/attractivité des métiers.**

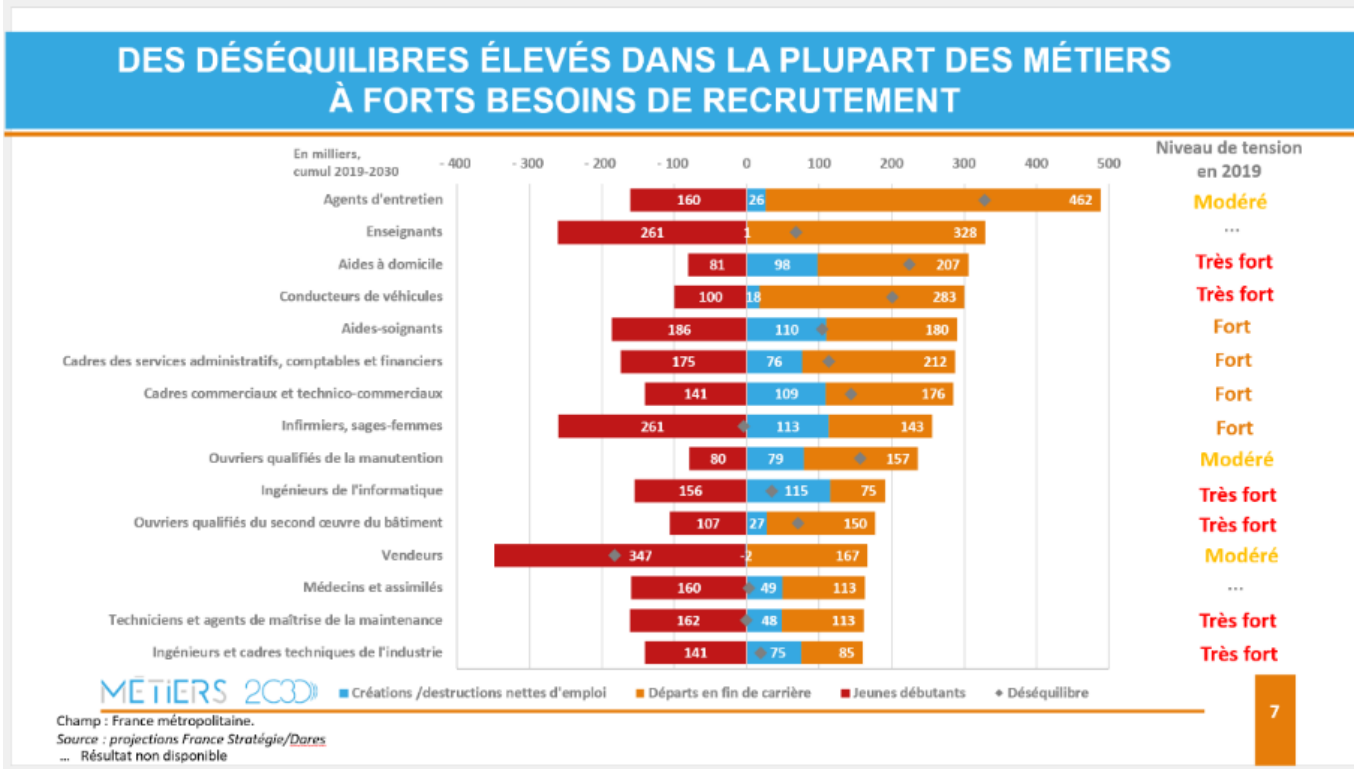

CONTACT

Site internet

Notre forum

Vous recevez cette communication car vous avez donné votre accord. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien.